



**TEMPLE
DE LA
RENOMMÉE
RÉGION
LAC ST-LOUIS**

TABLE DE MATIÈRES

1. Objectifs

2. Mise en candidature

3. Critères de sélection

4. Catégories

5. Comité de sélection

6. Informations / Publicité

7. Bulletin de la mise en candidature

1. OBJECTIFS :

- Permettre à la Région Lac St-Louis de reconnaître annuellement les bénévoles qui ont su par leur travail, comportement et leur implication se démarquer ou marquer leur époque respective de bénévolat.
- Établir un lien de continuité entre les réalisateurs d'aujourd'hui et ceux d'autrefois.
- Identifier, conserver et mettre en valeur les intervenants d'hier ayant marqués de façon significative l'évolution du hockey dans la région du Lac St-Louis.
- Assurer une meilleure visibilité de la Région du Lac St-Louis auprès de ses membres.

2. MISE EN CANDIDATURE

- Les candidatures devront être présentées sur les formulaires prévus à cet effet et selon l'échéancier établi par le Comité de sélection.
- L'information sera disponible sur le site internet ainsi que sur notre document d'information régionale intitulée, « ATTAQUE MASSIVE » de la Région en début de chaque saison.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Avoir été ou être actif dans l'activité hockey à l'intérieur de la Région du Lac St-Louis pendant ou depuis un minimum de 10 ans. Les années de service non-consécutives sont reconnues par le comité.
- Être ou avoir été résident de la Région Lac St-Louis.
- Être nommé par des tiers.
- Le dépôt des candidatures doit être soutenu par un résumé des réalisations du candidat.
- Une seule intronisation ne sera acceptée par individu.

4. CATÉGORIES :

- Joueurs (tout individu s'étant démarqué au sein des ligues de la région du Lac St-Louis ou toutes autres ligues reconnues).
- Arbitres (tout individu s'étant démarqué au sein des ligues de la région du Lac St-Louis ou toutes autres ligues reconnues).
- Bénévoles (personne œuvrant ou ayant œuvré à différents postes au sein des différents programmes de hockey mineur).
- Famille (plus de 1 membre de la même famille œuvrant ou ayant œuvré à la cause du hockey mineur sur le territoire de Hockey Lac St-Louis).
- Administrateur (bénévole de Hockey Lac St-Louis occupant ou ayant occupé un poste d'administrateur d'une corporation locale, d'organisation ou régionale).
- Bâtitseur (personne s'étant démarqué par son travail dans l'évolution ou le changement de différentes structures).

- Une seule personne par catégorie sera honorée lors du Banquet de fin de saison ou à tout autre évènement majeur de la Région Lac St-Louis.
- Au besoin, le Comité de sélection pourrait exceptionnellement décider d'honorer plus d'un membre dans une des catégories.
- Le Comité de sélection pourra désigner lui-même des bénévoles qu'il tient à honorer.
- Les candidatures seront conservées pour une période de cinq années consécutives suite à la réception de celle-ci.

5. COMITÉ DE SÉLECTION :

- Le comité de sélection sera formé de deux membres du Conseil d'administration de la Région et d'un représentant du Bureau régional.
- Les décisions seront prises en fonction des documents présentés au Comité de sélection.
- Au besoin, le Comité de sélection pourra consulter à l'externe afin de s'assurer ou valider l'authenticité du document présenté.
- Le Conseil d'administration pourrait créer un sous-comité qui aurait comme mandat de faire des recommandations au Conseil d'administration pour la sélection de membres à être intronisés à chaque année, et ce, par souci de transparence face à ses membres.
- Le comité de sélection se rencontrera au cours du mois de janvier de chaque année afin d'analyser les candidatures reçues et déposera ses recommandations au Conseil d'administration lors de la rencontre mensuelle du mois de février de chaque année.
- Les candidatures sélectionnées seront avisées sur une base individuelle et leur intronisation se fera, soit au banquet de fin de saison des ligues régionales ou lors de tout événement à caractère régional.
- Toute sélection effectuée par le comité de sélection (ou non-sélection) sera également annoncée auprès de l'organisation, association de hockey mineur ou tierce personne ayant déposée une candidature.

6. INFORMATIONS SUR SITE INTERNET :

- La Région du Lac St-Louis publiera sur son site internet les photos et les réalisations des récipiendaires honorés annuellement à son Temple de la Renommée.

7. BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE :

TEMPLE DE LA RENOMMÉE – RÉGION LAC ST-LOUIS

BULLETIN DE LA MISE EN CANDIDATURE

CATÉGORIES : JOUEURS, ARBITRES, BÉNÉVOLES, FAMILLE, ADMINISTRATEURS, BÂTISSEURS

- Le Conseil d'administration de la Région du Lac St-Louis met en nomination à son Temple de la Renommée :
- L'organisation _____, membre de la Région Lac St-Louis met en nomination pour le Temple de la Renommée :
- L'association du Hockey Mineur _____, membre de l'organisation _____ met en nomination au Temple de la Renommée :

INFORMATIONS SUR LE (LA) NOMINÉ(E)

CATÉGORIE DU (DE LA) CANDIDAT (E):

Mme, M. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. Rés. : _____ Trav. : _____

Courrier électronique : _____

Nous pensons que le (la) candidat(e) répond aux critères énoncés. En conséquence, nous déposons sa candidature pour la prochaine intronisation.

Documents requis : une photographie récente, un curriculum vitae du
(de la) candidat(e) à jour.

Les documents de la mise en candidature devront être retournés au Bureau Régional de la Région du Lac St-Louis, au plus tard le 31 décembre de l'année courante.

Adresse de retour : Région du Lac St-Louis

3608 Boul. St-Charles, Suite 5

Kirkland, Qc H9H 3C3